

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981
(28^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 1449).
2. — Modification de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 1449).
3. — Allocution de fin de session (p. 1450).
4. — Dépôt de propositions de loi (p. 1450).
5. — Dépôt de rapports (p. 1452).
6. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 1452).
7. — Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 1452).
8. — Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat (p. 1452).
9. — Communication de M. le président. — Ordre du jour des premières séances de la première session ordinaire de 1981-1982 (p. 1453).
10. — Clôture de la session extraordinaire (p. 1454).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L. O. 185 du code électoral, le président de l'Assemblée nationale a reçu du Conseil constitutionnel notification de quatre décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 2 —

MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 1^{er} octobre 1981.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Le délai de dépôt des candidatures expirait à vingt et une heures trente.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination a pris effet dès l'affichage des candidatures.

— 3 —

ALLOCUTION DE FIN DE SESSION

M. le président. Mes chers collègues, dans quelques instants, je vous donnerai lecture d'un décret du Président de la République, en date de ce jour, annonçant la clôture de la présente session extraordinaire, ouverte le 8 septembre dernier.

Bien que l'atmosphère de mélancolie dans laquelle baigne généralement la dernière séance d'une session soit, dans le cas d'espèce, assez notablement atténuée par la perspective qui s'ouvre à nous de nous retrouver dès demain matin...

M. Gabriel Kasperleit. On se croirait sous la Convention ! Nous siégeons en permanence !

M. le président. ... à l'ouverture de la première session ordinaire de la législature (*Sourires*), on comprendra que je ne puis manquer de remplir un devoir qui est aussi une tradition de cette assemblée.

Je suis persuadé être l'interprète de M. le président de l'Assemblée nationale, du Bureau, de l'ensemble des groupes et de chacun d'entre vous, en adressant des remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la préparation, au déroulement et à la relation des travaux accomplis au cours de cette session extraordinaire.

On ne s'étonnera pas que l'expression de notre gratitude aille tout particulièrement aux personnels de cette maison qui, quelle que soit leur catégorie et à tous les niveaux de la hiérarchie, auront donné une fois de plus la mesure de leur compétence et de leur dévouement. (*Applaudissements.*)

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Fèvre une proposition de loi relative à l'ouverture du droit à pension de veuves de guerre aux veuves des victimes du service du travail obligatoire morts en jouissance d'une pension temporaire ou définitive correspondant à une invalidité égale ou supérieure à 85 p. 100 ou en possession de droits à cette pension.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 406, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 407, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Michel Barnier et Henri de Gastines une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de l'article 3-2 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 408, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Haby et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'attribution d'une allocation de véterance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 409, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Godfrain une proposition de loi tendant à réprimer plus sévèrement les infractions à la législation sur les stupéfiants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 410, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 143-2 du code de l'urbanisme instituant une taxe départementale d'espaces verts.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 411, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi relative à la création de sociétés mobilières d'investissement « Somi » et d'un nouveau contrat financier, le crédit-bail d'actions.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 412, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi sur les sociétés de partenaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 413, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Audinot une proposition de loi tendant à améliorer les conditions de vie des victimes d'accidents du travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 414, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Audinot une proposition de loi tendant à modifier l'article 348 du code civil relatif au consentement à l'adoption.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 415, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Nicole de Hauteclocque et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à majorer automatiquement les rentes viagères privées en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la vie.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 416, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Nicole de Hauteclocque une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 75-4 du 3 janvier 1975 en élevant le montant des chèques obligatoirement payés par le tiré.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 417, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Goulet une proposition de loi portant statut des agents de maîtrise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 418, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Delfosse une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du livre 1^{er} du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 419, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Francisque Perrut une proposition de loi tendant à l'instauration d'une amende pénale en cas de non paiement des pensions alimentaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 420, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Jean Seitlinger et Gilbert Gantier une proposition de loi tendant à permettre aux communes d'instaurer une taxe sur les chiens.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 421, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Barrot une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 422, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Paul Pernin une proposition de loi tendant à accorder une amnistie complète des condamnations prononcées en relation avec les événements qui ont conduit à l'indépendance des territoires placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 423, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Paul Pernin une proposition de loi tendant à compléter l'article 410 du code pénal relatif aux jeux de hasard.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 424, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Fuchs une proposition de loi relative au statut des langues et cultures régionales dans l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 425, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Fuchs une proposition de loi tendant à faciliter l'ouverture des locaux scolaires à des activités extérieures au service public de l'éducation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 426, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bernard Stasi une proposition de loi sur le délai dans lequel doit être exercée l'action en recherche de paternité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 427, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri Bayard une proposition de loi tendant à définir la vente à perte.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 428, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri de Gastines et plusieurs de ses collègues une proposition de loi visant à étendre les dispositions de la loi n° 77-774 du 12 juillet 1977 permettant aux femmes assurées de percevoir entre soixante et soixante-cinq ans une pension calculée au taux normalement applicable à soixante-cinq ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 429, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri de Gastines et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la situation des auto-écoles au regard du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 430, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Claude Birraux une proposition de loi tendant à introduire la possibilité de commercialisation d'articles en or à neuf carats sur le marché français.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 431, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 432, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de loi portant création du conservatoire des espèces végétales et des races animales pour l'agriculture.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 433, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de loi tendant à la création du parrainage éducatif.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 434, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de loi tendant à faciliter l'application de l'horaire variable.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 435, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de loi tendant à modérer la densité de construction dans les grandes villes et à organiser le transfert des droits à construire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 436, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Mesmin une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 613-1 du code de la construction et de l'habitation relatif au sursis à exécution des décisions d'expulsion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 437, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansqer une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 468-3^o du code de la sécurité sociale relatif à l'interdiction pour l'employeur de se garantir par une assurance en cas de faute inexcusable.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 438, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Fèvre une proposition de loi relative à l'obligation pour les collectivités locales d'avoir recours à un architecte.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 439, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pascal Clément une proposition de loi relative à la fermeture au public des établissements commerciaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 440, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Briane une proposition de loi tendant à réglementer les manifestations donnant lieu à vente ou échange d'objets anciens ou d'occasion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 441, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à organiser le redéploiement de la sidérurgie et des mines de fer françaises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 442, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Hage un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi modifié par le Sénat portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 13, 14 et 15 de ladite loi (n° 397).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 399 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Lareng un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture, modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière (n° 398).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 400 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Hautecœur un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif au droit d'action du ministère public dans les procédures collectives d'apurement du passif des entreprises (n° 396).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 401 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Hautecœur un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur les activités du service d'action civique (S.A.C.) et pour déterminer les complicités dont il a pu bénéficier à tous les niveaux (n° 238).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 402 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Hautecœur un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'avenir de l'industrie de la machine-outil en France (n° 249).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 403 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Richard un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'opportunité d'une réorganisation des limites des départements et des régions (n° 225).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 404 et distribué.

— 6 —

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Quilès un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur la politique de l'énergie, en conclusion des travaux d'une mission d'information composée de MM. Claude Birraux, Robert Chapuis, Albert Chaubard, Vincent Porelli, Georges Sarre et Pierre Weisenhorn.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 405 et distribué.

— 7 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI MODIFIES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 13, 14 et 15 de ladite loi.

Le projet de loi a été imprimé sous le numéro 397, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat en deuxième lecture, portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 13, 14 et 15 de ladite loi.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 443, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 8 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Le projet de loi a été imprimé sous le numéro 398, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 9 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

Ordre du jour des premières séances
de la première session ordinaire de 1981-1982.

M. le président. Mes chers collègues, demain matin, vendredi 2 octobre 1981, à neuf heures trente, première séance publique, avec l'ordre du jour suivant :

Ouverture de la première session ordinaire de 1981-1982 ;

Questions orales sans débat.

Question n° 23. — Mme Gisèle Halimi demande à Mme le ministre de l'agriculture quelles mesures elle entend prendre pour imposer aux acheteurs de lait le respect des normes définies, le 1^{er} avril 1981, à Bruxelles, par les ministres européens — en particulier, la hausse de 12,67 p. 100 du prix, décidée d'un commun accord entre toutes les parties.

Or, malgré toutes les demandes et démarches des producteurs et des F.D.S.E.A. (Fédérations départementales des syndicats des exploitants agricoles), les grandes surfaces et les industriels persistent à réduire cette hausse à 9,53 p. 100.

Ce blocage sauvage a pour conséquence une perte importante du revenu des producteurs laitiers. Et une injustice.

Question n° 24. — M. Parfait Jans attire l'attention de Mme le ministre de la solidarité nationale sur le secteur des crèches qui joue un grand rôle dans le dispositif social mis à la disposition des familles et notamment des mères de famille qui assument une activité professionnelle.

Ce secteur mérite d'être développé afin de répondre aux importants besoins existants dans ce domaine, y compris pour aider les femmes à la recherche d'un emploi.

Trois problèmes essentiels se posent concernant ces équipements : l'augmentation des possibilités d'accueil ; la charge financière pour les familles ; la charge financière pour les collectivités locales.

Il lui demande quelles seront les modalités de création des 10 000 lits annoncés et comment l'Etat entend intervenir pour aider les familles et les collectivités locales, en particulier pour définir d'autres critères que celui du tarif fixé par la commune pour que celle-ci reçoive des fonds des caisses d'allocations familiales.

Question n° 28. — M. Hyacinthe Santoni expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, l'insécurité croissante qui règne dans le centre-ville de Marseille : vols, agressions commis de jour et de nuit contre les personnes ; actes de vandalisme, bagarres, tentatives de racket dans les commerces et les établissements publics ou privés, attaque de touristes étrangers sur le port par des groupes souvent d'origine maghrébine ; invasion des quartiers centraux par des bandes de jeunes oisifs qui sèment le trouble, etc. La population, et en particulier les personnes âgées, s'inquiète très vivement devant cette recrudescence de la violence et réclame une protection renforcée ainsi qu'une présence plus grande de la police. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de faire cesser cette situation de plus en plus insupportable pour nos concitoyens.

Question n° 30. — M. Jean-Hugues Colonna demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, quelles mesures d'indemnisation il compte prendre en faveur des entreprises agricoles et industrielles et des habitants en général qui ont été sinistrés par suite des inondations survenues dans la nuit du 25 au 26 septembre 1981 dans les Alpes-Maritimes.

Question n° 29. — M. Gilbert Gantier demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, s'il entend donner suite au projet socialiste de création d'un livret indexé d'épargne populaire.

Il lui demande également si le récent relèvement du taux servi sur les livrets A de caisse d'épargne constitue un premier pas vers la réalisation de ce projet ou s'il constitue au contraire un abandon de ce projet.

Question n° 21. — M. Pierre-Bernard Cousté expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, lors du conseil des ministres de la C. E. E. du 6 juillet 1981 à Bruxelles, à l'occasion de l'examen trimestriel de la situation économique dans la Communauté, le conseil a marqué son accord sur les conclusions proposées par la commission et notamment sur le fait « qu'il se pourrait que la récession ait à présent dépassé en Europe sa

phase la plus basse et que les chances d'une reprise modérée soient relativement bonnes. Cette amélioration incertaine et fragile comporte toutefois des risques sérieux ».

En conséquence, il lui demande s'il porte bien sur la situation française le même jugement que le conseil ou s'il y apporte quelques observations et, par là même, s'il peut indiquer quelles sont les orientations qu'il entend suivre pour que, comme le souhaite du reste le conseil de la C. E. E., « les mesures de stabilisation » qui s'imposent de toute urgence « en matière de finances publiques et de revenus », aient été prises ou soient bien prises au bon moment en France.

Question n° 33. — M. Robert de Caumont demande à M. le ministre de l'économie et des finances si, tenant compte des contraintes climatiques propres à la montagne dans le cadre des différents programmes d'équipement, il envisage de donner des instructions à toutes les administrations concernées en vue d'accélérer la mise en place des crédits d'investissement dans les zones de montagne au titre de l'année 1982. Une telle disposition permettrait en effet d'utiliser pleinement la période pendant laquelle l'activité des entreprises de travaux publics et de bâtiment est possible. Les réalisations se trouveraient accélérées, la situation de l'emploi nettement améliorée dans ces zones dès le printemps 1982 tout en permettant de réaliser des économies substantielles de fonds publics.

Question n° 27. — Mme Muguette Jacquaint rappelle à M. le ministre du travail les multiples interventions des députés communistes et le vote de l'amendement n° 6 lors du débat sur la loi de finances rectificative pour 1981 qui posaient le grave problème des chômeurs en fin de droit. Leur nombre doit actuellement approcher les dix mille et leur situation nécessite des mesures urgentes.

Cette question est d'autant plus préoccupante que le nombre de bénéficiaires de l'allocation de fin de droit est en progression importante (de l'ordre de 35 p. 100 en un an) et il y a toujours tendance à la croissance de l'ancienneté moyenne des demandeurs d'emplois.

Des sommes ont été dégagées avec le prélèvement exceptionnel sur les entreprises de travail temporaire décidé par notre assemblée avec l'objectif de mesures nouvelles en faveur des chômeurs en fin de droit.

Le Gouvernement avait alors indiqué qu'il portait la plus grande attention à ce sujet qui frappe « les plus déshérités des déshérités ».

Elle lui demande quelles dispositions sont ou vont être arrêtées en faveur de ces travailleurs.

Question n° 31. — M. Guy Béche expose à M. le ministre du travail que la médecine du travail dans sa forme actuelle, bien que rendant des services appréciables, est très critiquée par les travailleurs qui ne comprennent pas toujours toute la signification de ce service.

Il est vrai que la médecine du travail ne répond qu'à 50 p. 100 à peine à sa vocation (précisée par les articles R. 241-11 et R. 241-12) qui est essentiellement préventive. Elle est de plus, à de rares exceptions près, en totalité entre les mains du patronat.

Une grande réforme tant dans les objectifs que dans le système de gestion est nécessaire. Celle-ci pouvant être immédiate, il est indispensable d'améliorer ce qui existe et notamment le décret n° 79-231 du 20 mars 1979.

Il lui demande s'il peut préciser ses intentions par rapport aux dispositions ci-dessus énoncées et par rapport à la mise en œuvre d'une réforme d'un service qui intéresse les travailleurs dans leur vie quotidienne.

Question n° 28. — M. René La Combe appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation des mines de fer de Segré (Maine-et-Loire) dont l'existence même est menacée depuis plusieurs années. Les effectifs des personnels qui y sont employés ont sensiblement diminué puisqu'ils sont passés de 300 en 1975 à environ 120 en 1981. L'exploitation de ces mines de fer a pu difficilement être maintenue jusqu'à présent grâce aux efforts conjugués des élus de la région, de l'administration et du patronat. Toutefois, et comme l'envisagent les conclusions des études effectuées à différentes reprises par le service des mines, la fermeture des mines de Segré est à attendre dans des délais plus ou moins longs. Il est certain que le fer en provenance des pays étrangers (Suède, Brésil) représente un concurrent redoutable pour la production des mines de Segré, lesquelles sont situées loin des hauts fourneaux. Pourtant, la présence de ces mines est un facteur d'activité dans une région qui est avant tout agricole et qui peut fournir des possibilités restreintes en matière d'emploi. Il lui demande en conséquence de lui indiquer

la position du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir des mines de fer de la région Ouest et, plus particulièrement, de Segré.

Question n° 35. — M. Robert Malgras appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des transports, sur les difficultés, pour la région thionilloise, de la non-continuité autoroutière de l'autoroute A 31 entre Metz et Luxembourg.

En particulier, il souhaite connaître son avis quant à la position définie par les élus locaux en février dernier à la préfecture de la Moselle, et s'il lui semble possible d'envisager en 1982 le financement de la voie considérée.

Question n° 32. — M. Raymond Douyère attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des transports, sur l'entreprise de matériel ferroviaire Carel et Fouche du Mans. Cette entreprise connaît depuis quelques années des difficultés financières importantes. Son plan de charge n'assure l'emploi des travailleurs que jusqu'en septembre 1983. La tentative de sauvetage de l'entreprise par la création de la société Comaero n'ayant pas jusqu'ici apporté de solution définitive au problème de l'emploi dans cette entreprise, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour sauver l'entreprise Carel et Fouche et assurer son avenir.

Discussion, soit du rapport de la commission mixte paritaire, soit, en troisième lecture, du projet de loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en troisième lecture, du projet de loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980 modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi.

Navettes éventuelles sur ces projets de loi.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

— 10 —

CLOTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre le décret suivant, dont je donne lecture à l'Assemblée :

Décret portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Vu le décret du 1^{er} septembre 1981 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Art. 1^{er}. — La session extraordinaire du Parlement est close.

Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 1981.

FRANÇOIS MITTERRAND,

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
PIERRE MAUROY.

Conformément au décret dont je viens de donner lecture, la session extraordinaire est close.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Roland Renard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Roland Renard et plusieurs de ses collègues relative à la retraite des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (n° 214).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues relative à l'organisation de la sécurité sociale dans les mines (n° 215).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues tendant à élargir les conditions d'attribution de la médaille d'honneur du travail (n° 217).

M. Georges Hage a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues tendant à assurer une large information sur les problèmes des personnes atteintes d'un handicap (n° 219).

M. Georges Hage a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Adrienne Horvath et plusieurs de ses collègues visant à garantir le relogement des salariés contraints de quitter l'emploi au titre duquel ils bénéficiaient d'un logement fourni par l'employeur (n° 220).

M. Jean Fatale a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Godfrain visant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-528 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire français occupé par l'ennemi, ou en territoire français annexé par l'ennemi, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 253).

M. Antoine Gissinger a été nommé rapporteur de la proposition de loi d'orientation de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues relative à l'insertion professionnelle des jeunes (n° 254).

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset tendant à maintenir l'animation et la vie locale des bourgs ruraux (n° 265).

M. Jean Narquin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues de l'enseignement de l'architecture (n° 268).

M. Benjamin Briel a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gaston Flosse relative à l'assurance maladie des retraités et fonctionnaires des corps de l'Etat résidant dans un territoire d'outre-mer (n° 272).

M. Etienne Pinte a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Etienne Pinte tendant à créer une médaille de la famille (n° 275).

M. Etienne Pinte a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Etienne Pinte tendant à modifier l'article L. 531 du code de la sécurité sociale relatif à la majoration des allocations familiales (n° 279).

M. Charles Miossec a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Didier Julia tendant à modifier les dispositions relatives à la répartition des droits à pension de réversion entre les conjoints divorcés et les conjoints survivants (n° 280).

M. Georges Hage a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative n° 73-1128 du 21 décembre 1973 à l'ensemble des travailleurs des mines, minières et carrières ayant fait l'objet d'une mesure de conversion (n° 282).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues tendant à l'amélioration des prestations sociales minières (n° 283).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Emile Roger et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice de la majoration de deux ans de la durée d'assurance vieillesse par enfant aux ayants droit du régime minier (n° 284).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues tendant à maintenir aux ayants droit des affiliés au régime minier le bénéfice du régime spécial (n° 285).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Bustin et plusieurs de ses collègues portant amélioration des retraites minières (n° 286).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Philippe Séguin a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Jean-Louis Masson visant à interdire certains cumuls de mandats électifs (n° 319).

M. Charles Millon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Charles Millon tendant à faciliter la transmission des entreprises (n° 364).

M. Philippe Séguin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson relative au mode de scrutin pour les élections municipales dans les communes de plus de 9 000 habitants (n° 370).

M. Alain Hautecœur a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur les mouvements de capitaux et les opérations boursières ayant affecté la cotation des titres des sociétés : C. G. E., Rhône-Poulenc, P. U. K., Saint-Gobain, Thomson-Brandt (n° 379).

M. Raymond Forni a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de MM. Charles Millon, Jean Foyer et Emmanuel Aubert tendant à modifier l'article 66 de la Constitution (n° 381).

Convocation de la conférence des Présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 6 octobre 1981 à dix-neuf heures trente dans les salons de la Présidence.

Décisions sur des requêtes en contestation
d'opérations électorales.

(Communication du Conseil constitutionnel en application de l'article L.O-185 du code électoral.)

Décision n° 81-925. — Séance du 1^{er} octobre 1981.

Alpes-Maritimes (6^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Jean-Michel Galy, demeurant à Vence (Alpes-Maritimes), 4, place Godeau, et M. Charles Fremaux, demeurant à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), Le Tibourin, rue Charles-Pathé, enregistrée le 24 juin 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 14 juin 1981 dans la sixième circonscription des Alpes-Maritimes pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Pierre Sauvaigo, député, enregistrées le 16 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu le mémoire ampliatif et les observations en réplique présentés par MM. Jean-Michel Galy et Charles Fremaux, enregistrés comme ci-dessus les 29 et 30 juillet 1981 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Pierre Sauvaigo, député, enregistrées comme ci-dessus le 10 août 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 3 septembre 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les nouvelles observations présentées par MM. Jean-Michel Galy et Charles Fremaux, enregistrés comme ci-dessus le 4 septembre 1981 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant que les requérants allèguent que les documents électoraux remis par les candidats à la commission départementale de propagande ne seraient pas parvenus aux électeurs « dans de vastes secteurs » ; qu'il résulte de l'instruction que l'irrégularité invoquée, qui n'a donné lieu à aucune réclamation auprès de la commission départementale de propagande, ne concerne qu'un très petit nombre d'électeurs et a porté sur les documents de propagande des différents candidats ; qu'elle n'a donc pu favoriser aucun d'eux ; que, dans ces conditions, l'irrégularité invoquée n'a pu exercer aucune influence sur le résultat de l'élection ;

Considérant que les requérants soutiennent que le journal *Nice-Matin* aurait fait preuve « d'une grande sollicitude » à l'égard du candidat élu et aurait ignoré les autres candidats ; qu'aucun texte n'impose aux organes de presse de rendre compte de la campagne électorale des différents candidats ou ne leur interdit de prendre position en faveur de l'un d'eux ;

Considérant que des panneaux publicitaires relatant les réalisations de la municipalité de Cagnes dont est maire M. Sauvaigo ont été installés l'avant-veille du scrutin ; que cette diffusion d'informations de caractère non polémique, relatives à l'action de la municipalité et dans lesquelles le nom de M. Sauvaigo n'était même pas mentionné, n'a pu exercer une influence déterminante sur les résultats du scrutin,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de MM. Jean-Michel Galy et Charles Fremaux est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 1^{er} octobre 1981 où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

Décision n° 81-531. — Séance du 1^{er} octobre 1981.

Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;
Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Daniel Groscolas, demeurant à Saint-Max (Meurthe-et-Moselle), enregistrée le 25 juin 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 14 et 21 juin 1981 dans la troisième circonscription de Meurthe-et-Moselle pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. André Rossinot, député, enregistrées le 27 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Daniel Groscolas, enregistrées comme ci-dessus le 9 septembre 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 3 août 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations complémentaires présentées par M. André Rossinot, enregistrées comme ci-dessus le 22 septembre 1981 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Où le rapporteur en son rapport ;

Sur les griefs relatifs à la campagne électorale :

Considérant qu'en ce qui concerne deux des tracts mis en cause, dont l'un n'apportait d'ailleurs aucun élément nouveau dans le débat électoral et dont l'autre n'a été distribué qu'à Champigneulle, commune dans laquelle le requérant a devancé le candidat proclamé élu, la responsabilité de ce dernier n'est pas établie ; qu'en égard à leur contenu, dont le caractère mensonger ou diffamatoire n'est pas établi, les deux tracts émanant du candidat proclamé élu ou de ses partisans, ainsi que la lettre qu'il a adressée pendant la campagne aux personnes âgées de la circonscription, n'ont pas exercé une influence déterminante sur les résultats de l'élection ; que, si des affiches du requérant ont été recouvertes d'affichettes évoquant les risques que le succès de son parti ferait courir à l'école libre et à la distribution du crédit, cette irrégularité de propagande, dès lors que son caractère systématique n'est pas établi et que la teneur de ces affichettes n'excédait pas les limites de la polémique électorale, n'a pas été de nature à fausser la consultation électorale ;

Sur le grief relatif au déroulement du scrutin :

Considérant qu'en raison du retard apporté par la mairie de Nancy à communiquer aux présidents des bureaux de vote de cette commune faisant partie de la circonscription les noms des délégués désignés par le requérant en application de l'article R. 47 du code électoral, douze de ces délégués n'ont pu prendre leurs fonctions qu'à la fin de la matinée du jour du scrutin, trois vers 14 heures et cinq en fin d'après-midi ;

Considérant que le requérant n'allègue pas que l'absence de ses délégués dans ces bureaux pendant une partie des opérations de vote ait favorisé des fraudes et qu'aucune observation ou protestation n'a été portée sur les procès-verbaux au sujet de la régularité des votes émis ; qu'en outre, il n'est pas établi que cette circonstance, dont la responsabilité n'est pas imputée au candidat proclamé élu, résultait d'une manœuvre commise par le maire de Nancy ; que, dans ces conditions, les faits invoqués n'ont pas été de nature à exercer une influence sur le résultat du scrutin ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la requête de M. Daniel Groscolas ne saurait être accueillie,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Daniel Groscolas est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 1^{er} octobre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

Décision n° 81-942. — Séance du 1^{er} octobre 1981.

Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Louis Girard, demeurant à Marseille, enregistrée le 30 juin 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 14 et 21 juin 1981 dans la première circonscription des Bouches-du-Rhône pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Hyacinthe Santoni, député, enregistrées le 17 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Louis Girard, enregistrées comme ci-dessus le 3 août 1981 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Hyacinthe Santoni, député, enregistrées comme ci-dessus le 24 août 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 3 septembre 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où il le rapporteur en son rapport ;

Sur le grief relatif à l'établissement des listes électorales :

Considérant que le requérant soutient que plusieurs milliers d'électeurs étaient irrégulièrement inscrits dans la première circonscription des Bouches-du-Rhône en se fondant sur le double fait que, d'une part, sur 41 000 lettres qui avaient été expédiées par M. Pezet, candidat, aux adresses figurant sur les listes électorales, 8 000 lui auraient été retournées avec la mention que les intéressés n'habitaient pas à l'adresse indiquée et que, d'autre part, il résulte d'un constat d'huissier établi à sa demande que plusieurs dizaines d'électeurs n'avaient pas de boîtes à lettres aux adresses portées sur les listes électorales ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 25 du code électoral les décisions de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ne peuvent être contestées par les électeurs intéressés ou par le préfet que devant le tribunal d'instance sous le contrôle éventuel de la Cour de cassation qui statue définitivement ; qu'ainsi il n'appartient pas au Conseil constitutionnel, juge des élections, de se prononcer sur la régularité des inscriptions sur la liste électorale, sauf dans le cas où il y a eu manœuvre susceptible de porter atteinte à la

sincérité du scrutin ; qu'à supposer que les indications portées sur les listes électorales en ce qui concerne le domicile de nombreux électeurs soient erronées, il ne s'ensuit pas que ces électeurs auraient été inscrits à tort ; qu'ainsi cette erreur d'adresse ne saurait constituer la présomption d'une manœuvre dans l'établissement des listes ;

Sur les griefs relatifs à des irrégularités de propagande :

Considérant, en premier lieu, que, s'il est établi que des affiches en faveur de M. Santoni ont été apposées en assez grand nombre en dehors des emplacements réglementaires, recouvrant parfois les affiches d'autres candidats et ceci même après la clôture de la campagne électorale, ces irrégularités, pour regrettables qu'elles soient, ne peuvent être regardées comme ayant eu sur le scrutin une influence suffisante pour en modifier le résultat, alors qu'il ressort de l'instruction que de semblables irrégularités d'affichage ont été commises tant au premier qu'au second tour par des concurrents du candidat élu ;

Considérant, en second lieu, que, s'il est constant que le samedi 20 juin 1981, M. Santoni a poursuivi sa campagne électorale à la faveur d'entretiens avec des électeurs à l'occasion de visites dans certains quartiers de sa circonscription, cette intervention qui se situe avant la clôture de la campagne électorale, ne saurait être tenue pour irrégulière ; que, si des tracts favorables au candidat élu ont été irrégulièrement distribués au cours de cette même journée, il ne résulte pas de l'instruction que cette diffusion de documents, qui ne faisaient que reprendre des arguments utilisés tout au long de la campagne électorale, aurait exercé une influence sur le résultat de l'élection ;

Sur le grief relatif aux opérations de dépouillement :

Considérant que le requérant allègue que le 21 juin 1981, dans les deuxième et dix-septième bureaux de vote, les cahiers d'emargement auraient été emportés par des assesseurs en dehors de la salle de vote pendant quelques minutes ; qu'il résulte des attestations produites par lui que ces incidents ont eu lieu non le 21 juin mais le 14 juin 1981, date du premier tour de scrutin ; qu'ainsi le grief invoqué ne saurait être retenu,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Louis Girard est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 1^{er} octobre 1981 où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

Décision n° 81-951. — Séance du 1^{er} octobre 1981.

Calvados (3^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Jean Besse, demeurant à Caen (Calvados), 19, rue Ecuillère, enregistrée le 1^{er} juillet 1981 à la préfecture du Calvados et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 21 juin 1981 dans la troisième circonscription du Calvados pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Michel d'Ornano, député, enregistrées le 18 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Jean Besse, enregistrées comme ci-dessus le 26 août 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 3 août 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où il le rapporteur en son rapport ;

Considérant que, pour demander l'annulation de l'élection contestée, le requérant soutient que les résultats du scrutin auraient été faussés par une manœuvre consistant dans la distribution massive, dans la nuit du 20 au 21 juin 1981, d'un tract présenté comme émanant des cellules du parti communiste de Blainville-sur-Orne et invitant les électeurs de ce parti à s'abstenir au deuxième tour ;

Considérant que le tract dont il s'agit, reprenant la relation d'un incident survenu dans une autre circonscription entre le candidat communiste et un militant socialiste, recommandait aux électeurs communistes de s'abstenir au second tour de scrutin; que cet incident avait déjà suscité des commentaires dans la presse locale qui, d'ailleurs, avait informé ses lecteurs du désistement, après le premier tour, du candidat communiste en faveur du requérant; que celui-ci déclare lui-même ne pas être en mesure d'apporter la preuve de la responsabilité du candidat élu dans la diffusion de ce tract; que, par ailleurs, l'examen des résultats du scrutin, notamment en ce qui concerne le nombre des abstentions, ne révèle pas de différences appréciables entre les localités où a eu lieu la distribution du tract et les autres; que, compte tenu de tous ces éléments et de l'important écart de voix existant entre les deux candidats en présence au second tour, l'irrégularité invoquée ne saurait être regardée comme ayant été de nature à modifier le résultat de l'élection.

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Jean Besse est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 1^{er} octobre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

Démission de membres de commission spéciale.

(Application de l'article 34, alinéa 5, du règlement.)

MM. Edmond Alphanbery, Charles Fèvre, Gilbert Gantier et André Rossinot ont donné leur démission de membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 385).

Commissions mixtes paritaires.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DÉROGATION AU MONOPOLE D'ÉTAT DE LA RADIODIFFUSION

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 24 septembre 1981, et par le Sénat, dans sa séance du jeudi 1^{er} octobre 1981, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

MM. Bernard Schreiner,
Jacques Badet,
Jean Beaufort,
Alain Bocquet,
Claude Evin,
Michel Péricard,
Francisque Perrut.

Membres suppléants.

M. Jean-Hugues Colonna,
M^{me} Ghislaine Toutain,
Martine Frachon,
MM. Etienne Pinte,
Jean-Paul Fuchs,
Roland Renard,
François Lonclé.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Michel Miroudot,
Charles Pasqua,
Jacques Carat,
Adolphe Chauvin,
James Marson,
Dominique Pado,
Paul Séramy.

Membres suppléants.

MM. Jacques Habert,
Marc Bœuf,
Michel Maurice-Bokanowski,
M^{me} Brigitte Gros,
MM. Gilbert Baumet,
René Tinant,
Guy de La Verpillière.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT ABROGATION DE LA LOI N° 80-564 DU 21 JUILLET 1980 MODIFIANT LES ARTICLES 13, 14 ET 15 DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU 12 NOVEMBRE 1968 ET PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES 13, 14 ET 15 DE LADITE LOI

Députés.

Membres titulaires.

MM. Louis Lareng,
Jean-Claude Cassaing,
Gérard Collomb,
Antoine Gissinger,
Jacques Guyard,
Georges Hage,
Francisque Perrut.

Membres suppléants.

MM. René Haby,
Jacques Bruhnes,
Jean Proveux,
Etienne Pinte,
Jean-Pierre Sueur,
M^{me} Marie-France Lecuir,
M. Jacques Badet.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Michel Miroudot,
Jacques Habert,
Jean Sauvage,
Marc Bœuf,
Adolphe Chauvin,
Mme Danielle Bidart,
M. Paul Séramy.

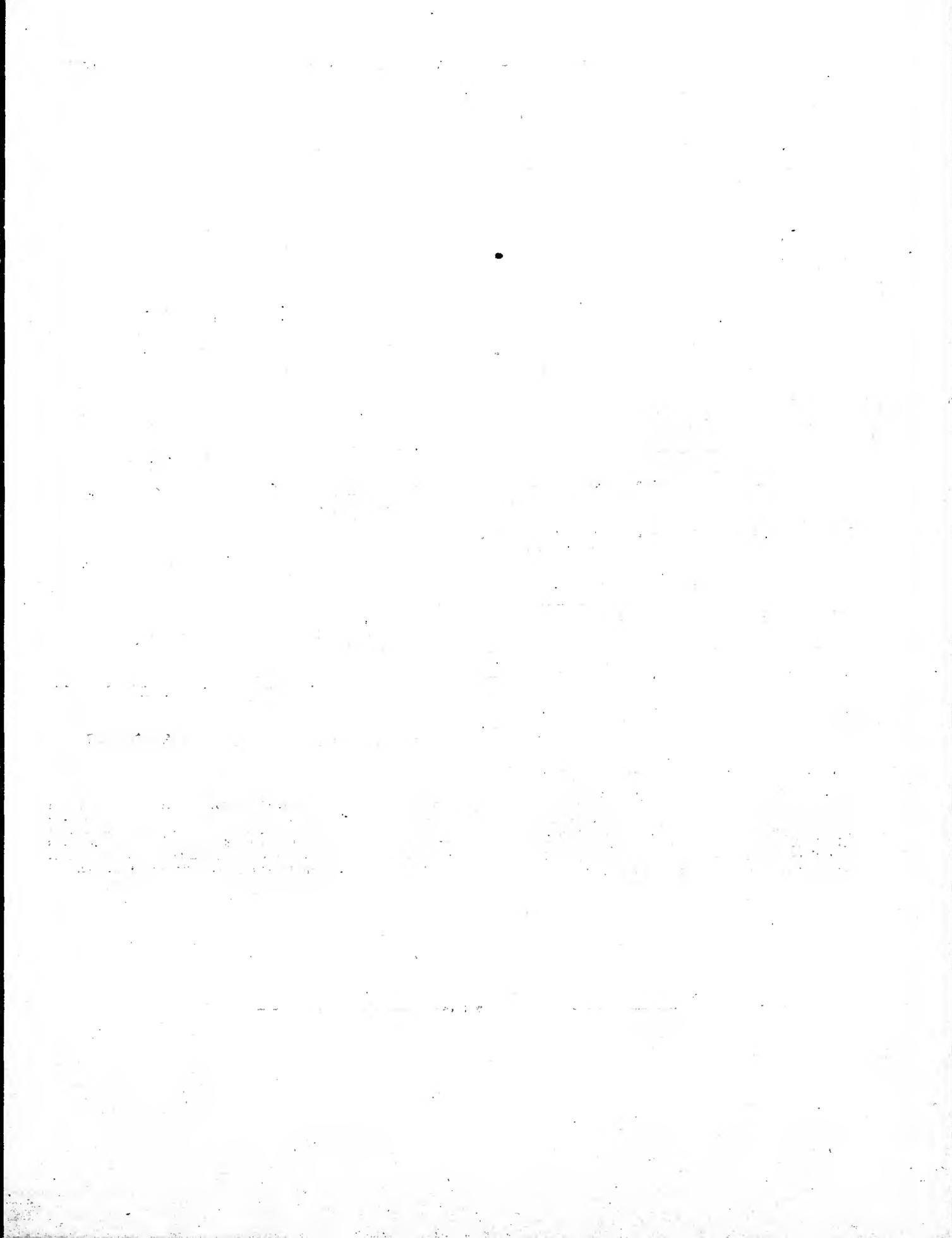
Membres suppléants.

MM. Adrien Gouteyron,
Jacques Carat,
Charles Pasqua,
Gilbert Baumet,
René Tinant,
Guy de La Verpillière,
Pierre Vallon.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Papiers et cartons (entreprises).

36. — 2 octobre 1981. — M. Pierre Bourguignon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur le devenir de l'industrie papetière dans notre pays. En particulier reste posé le devenir du groupe papeter La Chapelle-Darblay. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun que soient précisés dans les meilleurs délais le rôle et la place du groupe Chapelle-Darblay dans l'industrie papetière.



Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 1^{er} octobre 1981.

1^{re} séance : page 1429 ; 2^e séance : page 1449.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	
Sénat :				
	Débats	84	304	TELEX } 201176 P DIRJO - PARIS
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envel à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)